

ANNONCES

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET SELECTION DE CONSULTANT PAR LA COMMISSION NATIONALE DES HYDRO CARBURES (CNHy) REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHy)

Intitulé de la mission :

Recrutement d'un consultant international (firme) pour la révision des dossiers d'appel d'offres relatifs à l'approvisionnement de la Mauritanie en hydrocarbures

La Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHy) est un organe spécifique de régulation. Elle est composée de 4 représentants de l'Etat, 2 représentants des professionnels (produits liquides et gaz butane), 1 représentant de gros consommateurs et 1 représentant de la société civile. La CNHy est chargée de la régulation des activités d'importation, d'exportation, de raffinage, de reprise en raffinerie, de stockage, d'entfûtage, de transport, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie sous l'autorité du Ministre chargé de l'énergie ; elle a pour mission aussi de donner un avis motivé et de formuler des recommandations sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre chargé de l'Energie.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif la sélection d'un Consultant international (firme) qui sera en charge de la réalisation d'une révision profonde des dossiers d'appel d'offres suivants :

- Le DAO pour l'approvisionnement de la Mauritanie en produits pétroliers liquides ;
- Le DAO pour l'approvisionnement de la Mauritanie en gaz butane ;
- Le DAO d'avitaillement maritime (Bunkering) ;
- Le DAO Cabotage.

Ces appels d'offre ont été lancés pour la première fois en 2002 - à l'exception du le DAO cabotage, lancé pour la première fois en 2010- et depuis ces dates, ils n'ont pas subi de profondes révisions. De petites modifications ont été apportées à l'occasion du lancement de chaque nouveau dossier.

Le Consultant dans le cadre de sa mission doit proposer les recommandations et apporter des suggestions aux quatre dossiers d'appel d'offres. Ces recommandations doivent prendre en compte les considérations suivantes :

- Les constats retenus dans le rapport diagnostic critique ;
- Le cadre légal et réglementaire régissant le secteur aval des hydrocarbures en Mauritanie ;
- Les engagements du pays au niveau international (Les différentes conventions internationales signées par la Mauritanie dans les domaines maritime, environnemental, commercial,etc) ;
- Les bonnes pratiques dans ces domaines au niveau régional et international ;
- Les réalités et les besoins effectifs du pays. Particulièrement pour les spécifications des produits, il faut prendre en compte les besoins des différents secteurs (Mines, Pêches, Centrales électriques, secteur du Transport, Industrie.....etc), la réglementation nationale, les engagements du pays au niveau international ainsi que les aspects environnementaux ;
- La situation des infrastructures du pays

1. La révision prévue de ces quatre DAOs doit être effectuée en deux étapes : Diagnostic critique de toutes les dispositions des quatre dossiers d'appel d'offres et à la lumière de cette phase, proposer les améliorations nécessaires.

2. La mission de révision des DAOs doit être effectuée en trois phases :

- Phase collecte des données, benchmarking et diagnostic critique des DAOs. A l'issue de cette phase, le Consultant doit fournir un rapport diagnostic critique en mettant en exergue les expériences similaires pertinentes ;
- Phase recommandations. A la lumière de la phase précédente, le Consultant doit formuler les recommandations appropriées pour l'amélioration des quatre DAOs. A l'issue de cette phase, le Consultant doit fournir un rapport de recommandations ;

c) Phase rédaction des quatre DAOs. Après l'approbation de son rapport de recommandations, le Consultant doit préparer les quatre projets de DAOs. Ces Projets doivent prendre en compte les résultats de l'atelier de validation du rapport des recommandations.

Les termes de références relatifs à cette mission peuvent être demandés à la CNHy

d) Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous:

a) Expérience générale dans le domaine de l'élaboration des dossiers d'appel d'offre	20 points
b) Expérience spécifique dans le domaine de l'élaboration des DAOs pour l'approvisionnement en produits pétroliers liquides	20 points
c) Expérience spécifique dans le domaine de l'élaboration des DAOs pour l'approvisionnement en gaz butane ;	20 points
d) Expérience spécifique dans le domaine de l'élaboration des DAOs d'avitaillement maritime (Bunkering) ;	20 points
e) Expérience spécifique dans le domaine de l'élaboration des DAOs de Cabotage	20 points
Total	100 points

e) La Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHy) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits dans les Termes de référence

f) Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) », telle que décrite dans les procédures de passation des marchés publique de la Mauritanie (loi 210-044 du 22/7/2010).

g) Le contrat sera rémunéré au frais forfaitaire.

h) Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi.

« COMMISSION NATIONALE DES HYDROCARBURES, Sebkhia sise au N° 0008 D située entre le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et le Ministère de l'Equipement et des Transports, TEL +22245244527 FAX +22245244528 e-mail : cnhya2003@yahoo.fr »

1. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressé au Secrétaire Permanent des Marchés Publics de la Commission des Marchés du Département du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines;
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission) du Consultant.
- Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :
 - Le bénéficiaire de la mission ;
 - La période de réalisation de la mission ;
 - Une présentation sommaire de la mission.

2. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission des Marchés du Département du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines; et déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier au plus tard le 30 juin 2020 A 12 h 00 :

« Commission des Marchés du Département du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines Avenue Moctar O/ Daddah, 2ème étage - Immeuble MOUNA », ou par courrier électronique aux Adresses E-mail :ibr_maur@yahoo.com ;hacby@yahoo.fr et mdbouh@yahoo.fr

Président CNHy
Abdellahi AHMED DAMOU